

1 - LOCATION D'EMPLACEMENT

L'emplacement sera disponible à partir de 14 heures le jour de l'arrivée, et devra être libéré pour 11 heures le jour du départ. Après 11 heures, une journée supplémentaire sera comptée (sauf accord de la direction).

2 tentes au maximum seront autorisées sur l'emplacement (ou bien 1 caravane + 1 petite tente) ou 1 camping-car + 1 petite tente. La présence de 2 camping-cars ou fourgons sur le même emplacement est refusée.

I - Le contrat de réservation indiquera les noms, prénoms et dates de naissance de chaque personne présente, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse, le type d'installation (tente, caravane, camping-car, avec ou sans branchement électrique), les dates d'arrivée et de départ, options.

II - Le contrat de réservation dûment rempli sera validé à réception de 30% d'acompte déductibles du montant du séjour, additionné de 25 € de frais de réservation, non déductibles en cas d'annulation. Une confirmation de séjour détaillée est envoyée au client (date, type d'emplacement, effectif, options)

III - Le solde du séjour est à verser au maximum un mois avant la date d'arrivée. A défaut du règlement du solde 30 jours avant l'arrivée, le camping se réserve le droit de relancer le client et d'annuler le séjour, s'il reste sans réponse ni versement du solde, après une première relance. Les sommes versées restent acquises au camping.

IV - La réservation est considérée effective à partir de la date mentionnée sur le contrat de réservation.

En cas de non-présentation à la date d'arrivée, la réservation conservera ses effets pendant 24 heures à partir de la date initiale. Au-delà de 24h, l'emplacement sera considéré comme vacant et les sommes versées acquises au camping.

En cas d'arrivée retardée, le client se doit de prévenir le camping pour maintien de sa réservation jusqu'à date précise. Le cas échéant, au-delà de 24h, l'emplacement sera considéré comme vacant et les sommes versées acquises au camping.

En cas d'arrivée retardée, le client ne peut prétendre à remboursement des nuitées perdues ni à extension de son séjour au-delà de la date initiale de départ.

En cas de départ anticipé de son fait, ou pour désaccord avec la Direction, le client ne peut prétendre à remboursement.

V - Tout séjour réservé est dû dans sa totalité.

VI - Le camping ne propose pas d'assurance annulation.

En cas d'annulation il sera retenu, ou resteront dus :

- Les frais de dossier 25€.
- Un montant égal à 20% du coût intégral du séjour, si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant la date initiale d'arrivée.
- Un montant égal au total du séjour, si l'annulation à lieu moins de 30 jours avant la date initiale d'arrivée.
- Un montant de 5 €, correspondant aux frais bancaires engagés.

VII - Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée.

2 - LOCATION DE COTTAGE, MOBIL-HOME

La remise des clés se fait à partir de 16 heures. La location est à libérer pour 10 heures. L'extension horaire, sous réserve d'accord de la Direction, est facturable.

I - Le contrat de réservation indique les noms, prénoms et dates de naissance de chaque personne présente, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse, le type de location, la durée, options. Un cottage ou mobil-home est loué nominativement et ne peut en aucun cas être sous-loué. Toute personne non inscrite au contrat ne peut séjourner sans accord de la Direction.

II - Le contrat de réservation dûment rempli sera validé à réception de 30% d'acompte déductibles du montant du séjour, additionné de 25 € de frais de réservation, non déductibles en cas d'annulation. Une confirmation de séjour détaillée est envoyée au client (date, type d'emplacement, effectif, options)

III - Le solde du séjour est à verser au maximum un mois avant la date d'arrivée. A défaut du règlement du solde 30 jours avant l'arrivée, le camping se réserve le droit de relancer le client et d'annuler le séjour, s'il reste sans réponse ni effets du client malgré relances après une première relance. Dans ce dernier cas, les sommes versées restent acquises au camping et le solde reste dû, sauf accord de la Direction.

IV - La réservation est considérée effective à partir de la date mentionnée sur le contrat de réservation.

En cas de non-présentation à la date d'arrivée, la location au nom du client sera maintenue 24 heures à partir de la date initiale. Au-delà de 24h, la location sera considérée vacante et les sommes versées acquises au camping.

En cas d'arrivée retardée, le client se doit de prévenir le camping pour maintien de sa location jusqu'à date précise. Le cas échéant, au-delà de 24h, la location sera considérée comme vacante et les sommes versées acquises au camping.

En cas d'arrivée retardée, le client ne peut prétendre à remboursement des nuitées perdues ni à extension de son séjour au-delà de la date initiale de départ.

En cas de départ anticipé de son fait, ou pour désaccord avec la Direction, le client ne peut prétendre à remboursement

V - Tout séjour réservé est dû dans sa totalité.

VI - Le camping ne propose pas d'assurance annulation.

En cas d'annulation il sera retenu, ou resteront dus :

- Les frais de dossier 25€.
- Un montant égal à 20% du coût intégral du séjour, si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant la date initiale d'arrivée.
- Un montant égal au total du séjour, si l'annulation à lieu moins de 30 jours avant la date initiale d'arrivée.
- Un montant de 5 €, correspondant aux frais bancaires engagés.

VII - Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée

VIII - Une caution de 800 € est demandée à la remise des clés. Elle est restituée sous quelques jours après constat par notre équipe du bon état d'usage et propreté de la location. Toute dégradations ou manque de propreté peut engendrer une facturation.

IX - Les chiens sont acceptés uniquement sur réservation dans certains cottages pour un forfait de 100.00€ par séjour.

X- La Direction informe son aimable clientèle que l'accès aux blocs sanitaires est réservé aux vacanciers séjournant en emplacement de camping.

3- MODALITÉ DE PAIEMENT

Chèque Français, Chèque vacances (ANCV), carte de crédit (Visa, Eurocard, Mastercard), Virement sur compte bancaire : Crédit Agricole Quimperlé. N° FR76 1290 6000 4257 4627 3446 090 BIC AGRIFRPP829

Les virements bancaires engendrent au client des frais dépendants des services étrangers et des organismes bancaires. Seules les sommes effectivement reçues par "Les Embruns" seront retenues.

4 -DROITS D'IMAGE

Le camping Les Embruns réalise, pour sa promotion, des supports photographiques et vidéos. Leur diffusion étant soumise à autorisation expresse, pour vous-même ou les mineurs sur lesquels vous avez autorité, vous exprimerez le cas échéant votre désaccord quant au droit à l'image dès votre arrivée.

5 -MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions de l'article L1612 du code de la consommation, tout client du terrain du camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution à l'amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitation du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut choisir est : l'AME Conso - www.mediationconso-ame.com

6- EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne séjournant aux "Embruns" doit respecter les règles et obligations du camping. En cas de litige, le Tribunal de Quimper est seul compétent.

- Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement à s'y conformer. Le présent règlement intérieur est affiché au camping et peut être remis sur simple demande.
- Le port du bracelet, posé à l'arrivée donne accès aux services et est obligatoire sur la durée du séjour.
- Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont strictement interdits dans le camping.
- Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Leurs maîtres en sont civilement responsables et ne doivent pas les laisser attachés ou enfermés, en leur absence.
- Par respect pour l'environnement et pour les autres campeurs, les promenades hygiéniques des animaux de compagnie seront faites à l'extérieur du camping. En cas de mésaventure, les maîtres sont tenus de ramasser les besoins de leurs animaux. Tout animal est interdit dans l'enceinte de la piscine.
- Le silence est à respecter entre 22 heures et 8 heures.

- Les usagers du terrain de camping sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

- En réservant au moyen d'Internet, le client autorise la société Les Embruns et ses collaborateurs à utiliser le postage et les adresses électroniques dans ses propres buts promotionnels et commerciaux.